

GOVERNANCE PARTAGÉE : RESSOURCES HUMAINES

Programme de formation

Renforcez le lien entre les membres du conseil d'administration et la direction en matière de gestion d'équipe.

Le projet est le cœur d'une association, c'est autour de lui que se fédèrent les acteurs et c'est lui qui indique le cap à tenir. L'équipe salariée est une ressource indispensable qui permet de faire vivre ce projet. Cependant, en matière de gestion des ressources humaines, il peut y avoir des déséquilibres d'informations entre les membres du conseil d'administration et la direction, voire une absence de vision commune, souvent par manque de formation. Ces situations peuvent avoir des conséquences importantes en matière de bon exercice de sa fonction, de cohésion de la gouvernance et en matière de risque prud'homale.

La formation que nous proposons vise à construire des repères communs et des bonnes pratiques en matière de définition d'emploi, de rémunération, d'évaluation, de formation et de gestion des comportements fautifs à partir des bases réglementaires liées au code du travail et à la convention collective. Les objectifs de la formation sont :

- Comprendre le système associatif et l'articulation entre liens de coopération et liens de subordination.
- Connaître et comprendre les principaux éléments des conventions collectives Elisfa ou Eclat en matière de définition d'emploi, de rémunération et de gestion du temps de travail.
- Acquérir une méthode d'analyse et d'appréciation des comportements fautifs.
- Elaborer un processus de décision interne clair entre CA et direction.



Publics bénéficiaires

Administrateur.rices, direction
& coordinateur.rices

Prérequis

Aucun

Tarif

- Intra : 3 000€

Date et lieu

Septembre 2025
à décembre 2026
Lieu à définir

Durée

2 jours - 14h

Délai d'accès

6 semaines

Prestation de formation non soumise à la TVA.

GOUVERNANCE PARTAGÉE : RESSOURCES HUMAINES

Déroulé de la formation

Renforcer le lien entre les membres du conseil d'administration et la direction en matière de gestion d'équipe.

Jour 1

- Comprendre le système associatif et l'articulation entre liens de coopération et liens de subordination.
- Connaître les principes de définition d'emploi et de calcul de la rémunération.
- Comprendre les principales règles en matière de gestion du temps de travail..
- Apprendre à mettre à jour les documents de référence : fiches de poste, délégations et règlement intérieur.

Jour 2

- Comprendre les objectifs de l'entretiens d'évaluation et de l'entretien professionnel et élaborer des modalités partagées de mise en œuvre.
- Connaître les principaux cadres juridiques et réglementaires des contrats de travail, des fiches de postes et du règlement intérieur.
- S'appropriier les critères qui permettent d'apprécier un comportement fautif à partir d'exemples concrets.
- Connaître les principaux cadres juridiques et réglementaires en matière de sanction disciplinaire.

Bibliographie

Penser le management en action sociale - JR. LOUBAT - 2019
Les pratiques de gestion des ressources humaines - F. PICHAULT, J. NIZET - 2000
Le guide de l'association employeur - D. CASTEL - 2019



ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes porteur d'un handicap, contactez-nous, pour que nous puissions réfléchir ensemble sur les possibilités d'aménagement et favoriser ainsi votre participation.

Contact

...

Tel. 06 20 52 88 14
contact@focus-reussir.fr
15 rue Guy Fabre
13001 Marseille